

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

N° 20618

■ **Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "Cassis - Aménagement de l'Avenue de Carnoux (RD41E) et du carrefour du Mussuguet"**

La Métropole Aix-Marseille Provence envisage l'aménagement de l'avenue de Carnoux, route départementale RD41E située en entrée d'agglomération de la commune de Cassis.

Cet aménagement viaire se traduira notamment par la création d'un giratoire entre la RD41E, le chemin du Plan d'Olive et la rue de la Tourdro qui dessert le lotissement "le Mussuguet" et la sécurisation de l'accès aux logements sociaux en cours de construction au Sud du futur giratoire (promoteur ERILIA – 60 logement sociaux), à proximité du giratoire des Gorguettes.

Pour réaliser les relevés topographiques, établir le projet d'accessibilité, les études géotechniques y compris les sondages, la faisabilité générale ainsi que l'évaluation du montant prévisionnel des travaux, il est nécessaire de créer une opération d'investissement n°2022103500, intitulée « Cassis - Aménagement de l'Avenue de Carnoux (RD41E) et du carrefour du Mussuguet » pour un montant de 180 000 euros TTC inscrite au Budget Supplémentaire 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

Ainsi, le montant de cette autorisation de programme comprendra seulement les études nécessaires à la conception du projet d'aménagement.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

CP 2022 :	50 000 euros
CP 2023 :	65 000 euros
CP 2024 et suivants :	65 000 euros

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement

■ Séance du 30 juin 2022

23060

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "Cassis - Aménagement de l'avenue de Carnoux (RD41E) et du carrefour du Mussuguet"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisage l'aménagement de l'avenue de Carnoux, route départementale RD41E située en entrée d'agglomération de la commune de Cassis.

Cet aménagement viaire se traduira notamment par la création d'un giratoire entre la RD41E, le chemin du Plan d'Olive et la rue de la Tourdro qui dessert le lotissement "le Mussuguet" et la sécurisation de l'accès aux logements sociaux en cours de construction au Sud du futur giratoire (promoteur ERILIA – 60 logement sociaux), à proximité du giratoire des Gorguettes.

Pour réaliser les relevés topographiques, établir le projet d'accessibilité, les études géotechniques y compris les sondages, la faisabilité générale ainsi que l'évaluation du montant prévisionnel des travaux, il est nécessaire de créer une opération d'investissement n°2022103500, intitulée « Cassis - Aménagement de l'Avenue de Carnoux (RD41E) et du carrefour du Mussuguet » pour un montant de 180 000 euros TTC inscrite au Budget Supplémentaire 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

Ainsi, le montant de cette autorisation de programme comprendra seulement les études nécessaires à la conception du projet d'aménagement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 27 juin 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement de l'avenue de Carnoux, située en entrée d'agglomération et du carrefour du Mussuguet sur la commune de Cassis.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement, n°2022103500 intitulée « Cassis - Aménagement de l'Avenue de Carnoux (RD41E) et du carrefour du Mussuguet » pour un montant de 180 000 euros TTC rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine, Code AP 221141.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire 2022 de l'Etat Spécial du Territoire Marseille-Provence.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

CP 2022 : 50 000 euros
CP 2023 : 65 000 euros
CP 2024 et suivants : 65 000 euros.

Pour enrôlement,
Le Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence

Roland GIBERTI